

▶ Réinscriptions 2019/2020 - ADUM

Le service des études doctorales et le service des études doctorales mettent en place, pour la rentrée 2019-2020, un outil spécifique pour la gestion des doctorants : **ADUM**(Accès Doctorat Unique Mutualisé).

Qu'est-ce qu'Adum ?

Créé en 1999 par l'Association Contact – Association des doctorants et docteurs de l'Académie de Paris – la base de données ADUM compte plus de 96 680 profils complets de doctorants et de docteurs de toutes disciplines. Le réseau ADUM compte 81 établissements d'enseignement supérieur, 150 écoles doctorales et 3 116 unités de recherche.

ADUM est un outil de gestion et de communication, un outil collaboratif et une communauté en ligne. Il permet de créer un véritable réseau interdisciplinaire entre les enseignants, les docteurs et les doctorants, de faciliter les passerelles entre le monde académique et le milieu socio-professionnel et d'afficher en ligne les compétences des doctorants.

• Que pourrez-vous faire avec Adum ?

Cet outil permet de :

- Se réinscrire
- stocker des données descriptives de sa thèse
- consulter et s'inscrire aux formations
- préparer sa soutenance
- s'informer en ligne (actualités des écoles doctorales, de l'établissement, appel d'offres, soutenances, offres d'emplois...)
- valoriser ses travaux en publiant sa thèse sur « thèses.fr »
- participer au réseau des doctorants et des docteurs (contacter des doctorants travaillant sur un sujet de thèse similaire, contacter des docteurs pour s'informer sur les possibilités d'insertion professionnelles...)

Votre espace personnel est l'espace unique dédié à votre parcours doctoral. Il est possible de paramétrer les informations que vous souhaitez rendre publiques ou garder privées, vous pouvez effectuer des mises à jour régulières de votre profil.

Adum est une base de données sécurisée et unique (conformément aux exigences de la RGPD). Pour garantir la fiabilité des données, celles-ci seront validées par votre école doctorale avant d'être consultables dans l'annuaire.

Que devez-vous faire pour pouvoir vous réinscrire lors de la prochaine rentrée universitaire ?

Avant de vous réinscrire en 2019-2020, vous devez créer votre compte. Vous trouverez toutes les informations sur le [guide](#) mis en ligne sur le site de votre école doctorale onglet « doctorant » rubrique « réinscription ».

Afin de créer votre compte, connectez-vous sur <https://adum.parisnanterre.fr>



vous ne pourrez pas vous réinscrire si vous n'avez pas, auparavant, créé votre compte ADUM.

Lorsque votre compte aura été créé, vous recevrez un mail vous invitant à vous réinscrire selon les conditions habituelles.

Toute l'équipe du service des études doctorales est à votre écoute. En cas de difficulté, n'hésitez pas à contacter la **gestionnaire de votre école doctorale** ou **Julie Abenia** (julie.ad@parisnanterre.fr - 01 40 97 41 63).

▶ Réinscriptions 2019/2020 - Réinscription administrative

La réinscription administrative se fait en ligne du 8 au 24 juillet et du 20 août au 8 novembre 2019

Avant de vous connecter sur votre ENT, vous devez vous acquitter de la CVEC (démarche en ligne). Vous trouverez toutes les informations à l'adresse suivante : cvec.etudiant.gouv.fr

Après avoir créé votre compte, vous pourrez ensuite vous réinscrire en vous connectant au site <https://ent.parisnanterre.fr> muni de votre identifiant et du mot de passe que vous avez choisi à l'ouverture de votre compte.

Avant de vous connecter, vous devez avoir préalablement activé votre compte de messagerie. Si cela n'a pas été fait, rendez-vous à l'adresse ci-dessus - rubrique « **Pour activer votre compte ou gérer votre mot de**

passage ». La réinscription en ligne comprend l'inscription et le paiement des droits en ligne par carte bancaire. Vous devez effectuer le paiement **pour le paiement en trois fois si vous vous réinscrivez au plus tard le 27 septembre**

La carte d'étudiant-e que vous avez reçue l'année dernière est pluriannuelle. Cependant, pour être valable en 2019-2020, elle doit impérativement comporter l'autocollant figurant sur le document de scolarité qui vous sera envoyé à l'adresse fixe que vous aurez déclarée lors de votre réinscription (si vous habitez chez quelqu'un et que votre nom ne figure pas sur la boîte à lettres, n'omettez pas de préciser « chez... », lors de votre connexion). Ce document comporte aussi deux certificats de scolarité.

En fonction de la situation que vous aurez déclarée lors de votre connexion, vous aurez ou non des pièces justificatives à fournir.

Si vous n'avez aucune pièce à fournir, vous recevrez votre document de scolarité dans les jours qui suivent votre réinscription en ligne (à l'exception de la période comprise entre le 25 juillet et le 19 août 2019 inclus).

Si vous avez des pièces à fournir, vous devrez les transmettre dans les 10 jours maximums suivant votre connexion au service des inscriptions de l'université Nanterre, bâtiment René Rémond, 200 avenue de la République, 92001 NANTERRE cedex, en mentionnant sur l'enveloppe « Réinscription en ligne ».

Ne vous déplacez pas, le document de scolarité vous sera envoyé par courrier postal.

Si un paiement complémentaire s'avérait nécessaire, vous devrez vous déplacer pour régulariser votre paiement. Le document de scolarité vous sera envoyé ultérieurement par courrier.

▶ Procédure de transfert

[Procédure de transfert de département vers une autre université](#)

Mis à jour le 22 juillet 2019

▶ Organisation administrative

Coordonnées :

[Christine Benavent](#)

Responsable administrative :

[Christine Tripet](#)

tripet@parisnanterre.fr

200 Avenue René Rémond, bureau A301a

92001 Nanterre Cedex

▶ Horaires d'ouverture au public

vendredi: de 8h00 à 15h
le mercredi après midi

▶ Guide de santé étudiante 2017/2018

ment [est disponible ici](#)

ons complémentaires :

[chez l'organigramme de l'Ecole Doctorale EOS](#) : 2016

▶ Plan du site

[Cliquez ici pour consulter le plan du site de l'Ecole Doctorale EOS](#)

interre.fr/ed-396-reinscription--635301.kjsp?RH=1434718144869